



Équitation d'extérieur, Course à pied, Vtt

RÈGLEMENT 2020

SOMMAIRE

Préambule

- Article 1 – Formation des équipes et des catégories
- Article 2 – Conditions de participation
 - Conditions particulières pour les mineurs
 - Chevaux – Contrôle vétérinaire
- Article 3 – Sécurité
- Article 4 - Déroulement de l'épreuve
- Article 5 - Classement de l'épreuve
- Article 6 - Respect de l'environnement
- Article 7 – Inscriptions
 - Les catégories
- Article 8 – Récompenses
- Article 9 – Proclamation des résultats
- Article 10 – Acceptation du règlement
 - Droit à l'image

Annexes

- Annexe 1 – Cotation du challenge
- Annexe 2 – Contrôle vétérinaires
- Annexe 3 – Jury de course
- Annexe 4 – Barème des pénalités de temps
- Annexe 5 – Épreuve Bonus

PRÉAMBULE

Le Défi-Nature Auvergne Rhône-Alpes est une épreuve sportive amicale organisée par le Comité Régional de Tourisme Équestre Auvergne Rhône-Alpes destinée à promouvoir les sports de nature : l'Équitation d'Extérieur, la Course à pied et le VTT.

Cette épreuve est organisée sous la forme d'un challenge comprenant plusieurs étapes : des étapes d'1 jour et la finale sur 1 jour et demi ou 2 jours.

Il n'y a aucune obligation pour les équipes de participer à toutes les étapes.

Les équipes Défi-Trio (voir ci-dessous) inscrites sous le même nom ayant participé au moins à 2 étapes (avec au moins 2 mêmes participants) pourront postuler au Classement Général du Challenge qui se fera à l'issue de la dernière étape en fonction du nombre de points obtenus à chaque épreuve suivant le tableau de cotation (cf **annexe 1**).

Pour les équipes ayant participé à plus de 2 étapes, les 2 meilleurs résultats seront pris en compte.

Article 1 : Formation des équipes et des catégories

Le défi se court en équipe et avec au choix 4 catégories :

- 1- Défi Trio : 1 cavalier- 1 VTT- 1 coureur
- 2- Défi Equi-Bike : 1 cavalier - 1 VTT
- 3- Défi Equi-Trail : 1 cavalier - 1 coureur
- 4- Triathlète : 1 seul concurrent court les 3 disciplines successivement

NB- Les concurrents en manque d'équipiers ont la possibilité de s'inscrire individuellement, mais seront prioritairement regroupés afin de constituer une équipe de 3 voire de 2. Dans la mesure où le regroupement ne peut pas se faire, les compétiteurs pourront concourir individuellement dans la discipline pour laquelle ils sont inscrits.

Article 2 : Conditions de participation

- **Cavalier** : présenter une Licence FFE pratiquant ou Compétition ou une Licence Verte en cours de validité. - *Pour mémoire : conformément aux conditions générales de la licence pratiquant, le titulaire doit être en possession d'un Certificat Médical**.
Donc : Licence Compétition **OU** Licence pratiquant + Certificat Médical **OU** Licence Verte + Certificat Médical spécifiant la "non contre-indication de l'équitation d'extérieur en compétition".
- **Coureur à pied** : présenter un Certificat Médical le jour de l'épreuve, spécifiant la "non contre-indication de la course à pieds en compétition", ou une Licence FFA ou FFTri en cours de validité.
- **Cycliste** : présenter un Certificat Médical le jour de l'épreuve, spécifiant la "non contre-indication du VTT en compétition", ou une Licence FFC ou FFCT ou FFTri en cours de validité.

Les certificats médicaux sont conservés par l'équipe du CRTE

* de moins de 3 ans, accompagné du Formulaire QS-Sport si plus de 1 an. (Questionnaire de santé : cerfa_15699*01).
https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15699.do

Il est rappelé que les épreuves se déroulent en extérieur. Pour participer, il est indispensable d'être pleinement conscient des spécificités du milieu naturel (dénivelé, racines, cailloux, ...) nécessitant un minimum de préparation physique.

Conditions particulières pour les mineurs :

Les concurrents doivent être âgés de 12 ans minimum et ne sont **pas acceptés pour la course « triathlète »**.

Les concurrents de moins de 14 ans doivent **IMPERATIVEMENT** être accompagnés d'un adulte (Cavalier : accompagnant Cavalier ou VTTiste - Coureur : accompagnant Coureur ou VTTiste - VTTiste : accompagnant VTTiste ou Coureur).

Les concurrents mineurs doivent présenter une autorisation parentale lors de leur inscription. Les cavaliers mineurs doivent obligatoirement porter un **Gilet de Protection Dorsale**. L'organisation ne fournit ni matériel ni équipement qui sont à la charge de chaque participant.

Chevaux - Contrôle vétérinaire de départ

Les chevaux présents sur l'épreuve doivent satisfaire aux règles sanitaires en vigueur (*cf. conditions sanitaires d'acceptation des équidés sur un rassemblement*). Un contrôle vétérinaire de l'état du cheval et de son rythme cardiaque sera organisé avant l'épreuve et dans un délais de 30 mn après l'issue de la course du concurrent (*cf. annexe 2*).

Le cheval dont l'état général serait jugé insuffisant, tant au départ qu'à l'arrivée, entrainera l'élimination du couple et par conséquent celle de l'équipe (boiterie notamment).

Article 3 : Sécurité

Tous les coureurs devront se conformer au respect du Code de la Route et du Code Forestier. Pour les cyclistes et les cavaliers : port d'un casque aux normes CE obligatoire.

Article 4 : Déroulement de l'épreuve

Les épreuves se déroulent sur des itinéraires balisés :

- Course à pied : boucle de 8 kms à 12 kms
- Cheval : boucle de 16 kms à 22 kms
- VTT : boucle de 18 kms à 25 kms

La distance de chaque discipline sera adaptée selon la configuration du terrain. L'équipe d'organisation se réserve le droit d'ajuster le kilométrage de chaque discipline en dessus ou en dessous des minimums et maximums précités.

Chaque coéquipier donnera le signal du départ au coéquipier suivant en lui passant le relais dans l'ordre suivant :

Les Traileurs partent en "Mass-Start*" puis le relais est passé aux cavaliers et ensuite aux VTTistes.

Sous réserves de modification des organisateurs.

** Mass-Start : Départ groupé*

Les accords de passage sur terrains privés étant conclus pour la journée du Défi, le CRTE se décharge de toute responsabilité quant à la reconnaissance des circuits en amont de la manifestation.

Article 5 : Classement de l'épreuve

Toutes les équipes, dont le cheval aura satisfait au contrôle vétérinaire, pourront prétendre au classement final. Ce classement sera établi en fonction du temps réalisé par chacune des équipes (passage sur la ligne d'Arrivée du dernier relayeur) déduction faite des bonus éventuels.

Article 6 : Respect de l'environnement

Tout participant aux différentes épreuves, surpris à jeter des papiers ou tout autre déchet, faisant preuve d'anti sportivité ou manquant de respect aux bénévoles, sera rappelé à l'ordre et disqualifié.

Article 7 : Inscriptions

Les inscriptions peuvent se faire par équipes de trois, de deux ou individuellement *pour une seule discipline, triathlète.*

L'inscription se fait au moyen du Bulletin d'Inscription spécifique de chaque étape, rempli et accompagné d'un chèque du montant correspondant.

Afin de rester dans l'esprit originel du DÉFI-NATURE, le CRTE essaiera, dans la mesure du possible, de former des équipes complètes.

Chaque inscription inclue une collation à l'arrivée.

Engagements

- ✓ **Etape d'1 jour :** 21€/concurrent soit :
 - 63€ pour l'équipe Défi Trio
 - 42€ pour l'équipe Défi Equibike ou Equitrial
 - 21€ pour l'inscription individuelleet 40€ pour une inscription triathlète

- ✓ **Etape d'1 jour et demi ou 2 jours :** 26€/concurrent soit :
 - 78€ pour l'équipe Défi Trio
 - 52€ pour l'équipe Défi Equi-Bike ou Equi-Trail
 - 26€ coureur individuelet 50€ pour une inscription triathlète

Les catégories

Concurrent Défi Trio

Le format originel du Défi-Nature s'effectue par équipe de trois. Chacun de ces trois participants pratique l'un des trois sports : VTT, trail ou équitation. Les équipiers se font passer un relais sous l'arche de Départ / Arrivée lors de l'arrivée du traileur, puis du cavalier. *Les sportifs de cette catégorie seront classés en tant qu'équipe mais aussi dans leur discipline.*

Concurrent Défi Equi-Bike ou Equi-Trail

Cette catégorie se court à deux équipiers. L'un des deux sportifs doit obligatoirement concourir en tant que cavalier. Son co-équipier courra au choix comme VTTiste ou comme Traileur. Le relais est, de la même manière que l'équipe Défi-Trio, échangé sous l'arche de Départ/Arrivée. *Les sportifs de cette catégorie seront classés en tant qu'équipe mais aussi dans leur discipline.*

Concurrent Triathlète

Un(e) concurrent(e) a la possibilité de participer de manière individuelle aux trois disciplines de chaque étape. Le Défi-Nature, sous cette forme, consiste à enchaîner dans l'ordre trois activités sportives : Trail, Cheval et VTT.

L'enchaînement est sans arrêt du chronomètre lors du changement de discipline (transition).

Une aide extérieure (coach, accompagnant, ...) est souhaitable, et impérative pour la partie équitation.

Le TriAthlète participe Classement spécifique "TriAthlète" et sera classé dans chacune des 3 disciplines où il aura concouru.

Concurrent Individuel

Les concurrents, en manque d'équipiers, ont la possibilité de s'inscrire individuellement. Ces concurrents seront prioritairement regroupés afin de constituer une équipe de 3 voire de 2. Dans la mesure où ce regroupement ne peut se faire, ces compétiteurs pourront concourir individuellement dans la discipline pour laquelle ils se sont inscrits.

Ordre de départ pour les concurrents "Individuels" n'ayant pas pu être rassemblés dans une équipe complète :

- Traileurs : départ en "mass start" avec tous les autres traileurs.
- Cheval : départ à partir du moment où le premier cavalier "Equipe" ou "TriAthlète" aura débuté sa course.
- VTTistes : départ à partir du moment où le premier VTTiste "Equipe" ou "TriAthlète" aura débuté sa course.

Les inscriptions doivent parvenir à l'adresse du CRTE avant la date limite (voir chaque bulletin d'inscription), le cachet de la Poste faisant foi. Les inscriptions reçues après cette date seront acceptées avec une majoration de 50%. Aucune exception ne sera admise.

***Désistement :** avant la date de clôture des inscriptions, les droits d'engagement sont intégralement remboursés. Entre la clôture et le dimanche précédant l'événement, le remboursement sera de 50%. La semaine de l'événement, les droits d'engagement resteront acquis à l'organisation.*

Article 8 : Récompenses

- Sur chaque Étape : Trophées, coupes et cadeaux récompenseront les 3 premières équipes du Défi-Trio, la 1^{ère} équipe de l'Equi-Trail, la 1^{ère} équipe équipe de l'Equi-Bike et le meilleur concurrent par discipline ainsi que le vainqueur de la catégorie TriAthlète.
- Sur le Challenge : les 5 premières équipes du Défi-Trio seront récompensées.

Article 9 : Proclamation des résultats

Avant la proclamation des résultats à la remise des prix, le Jury se réunira après l'arrivée de l'ultime concurrent de la dernière discipline, pour statuer sur l'application d'éventuelles pénalités et valider le palmarès.

Article 10 : Acceptation du règlement

Le fait de participer à cet événement implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité qui a valeur de contrat.

Le CRTE Auvergne Rhône-Alpes se réserve le droit pour des raisons sanitaires ou règlementaires de modifier le présent règlement, voir pour des raisons climatiques d'annuler la manifestation.

Dans ce dernier cas, les droits d'engagement resteront acquis à l'organisateur.

Droit à l'image

Les participants autorisent les organisateurs à publier leur image sans que ceux-ci ne leur ouvrent d'autres droits, rémunération ou indemnité, que la remise des prix attribués aux gagnants. Tout participant à la manifestation renonce à se prévaloir du droit à l'image relatif à l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image et adresse mail. Il autorise sans réserve l'organisation et ses partenaires à communiquer sous forme de newsletters ou d'autres moyens de communication.

Conformément à la loi N° 78-17 "informatique et liberté" du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès (art 34 à 38) de rectification et de suppression (art 26) des données qui vous concernent. Pour l'exercer, vous devez contacter l'organisation et ses partenaires.

ANNEXE 1 : Cotation du Challenge

Les points attribués sont calculés de la manière suivante :

Chiffre pris en compte : Nombre d'équipes participantes à l'étape.

Podium : La 1^{ère} équipe : Nbre équipes + 3 points

La 2^{ème} équipe : Nbre équipes + 2 points

La 3^{ème} équipe : Nbre équipes + 1 point

La 4^{ème} équipe : Nbre d'équipes - 3 points

La 5^{ème} équipe : Nbre d'équipes - 4 points

Etc

Exemple pour 31 équipes engagées :

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	34	4	28	11	21	18	14	25	7
2	33	5	27	12	20	19	13	26	6
3	32	6	26	13	19	20	12	27	5
		7	25	14	18	21	11	28	4
		8	24	15	17	22	10	29	3
		9	23	16	16	23	9	30	2
		10	22	17	15	24	8	31	1
Les équipes éliminées, abandon ou hors concours ont la note 0.									
La Finale a un coefficient 2									

ANNEXE 2 : Contrôle Vétérinaires

Contrôle de départ

Un contrôle vétérinaire est effectué en amont de la course et a pour but de vérifier le rythme cardiaque de chaque équidé ainsi que les boiteries éventuelles et les livrets sanitaires des équidés (voir ci-dessous « Rappel sur les conditions sanitaires d'acceptation des équidés sur un rassemblement »). En cas de résultat positif de l'un ou l'autre de ces trois contrôles, le cheval se verra interdire le départ de la course. La décision d'autoriser ou d'interdire le départ d'un équidé appartient à la seule décision du vétérinaire et sera sans appel.

Contrôle d'arrivée

Cardiaque - Ce contrôle concerne la vérification du rythme cardiaque des équidés à l'arrivée. Les concurrents ont 30 mn maximum de délai après leur arrivée pour présenter leur cheval au contrôle et s'appuient sur le barème suivant :

Le rythme cardiaque doit être égal ou inférieur à 58 battements / mn. Dans le cas où le rythme cardiaque est supérieur à 58 battements / mn. 30 mn après son arrivée, le cavalier est éliminé.

Le secrétariat du vétérinaire note l'heure de présentation du cheval, notamment en cas d'engorgement de la plate-forme du contrôle.

Bonus

Si le cavalier estime que son cheval a un temps de récupération rapide, il a la possibilité de le présenter au contrôle (dans la limite de 3 fois *) avant les 30 min. suivant son arrivée. Dans ce cas, un bonus lui sera attribué selon le barème suivant :

Si < ou = à 58 entre 0 mn & 10 mn → 15 mn de bonus de temps,

si < ou = à 58 entre 11 mn & 20 mn → 10 mn de bonus,

si < ou = à 58 entre 21 mn & 25 mn → 5 mn de bonus,

si < ou = à 58 entre 26 mn & 30 mn → 0 mn de bonus.

Si au-delà de la 30^{ème} mn, le rythme n'est pas égal ou inférieur à 58 battements, le couple est éliminé, de même qu'en cas de non présentation, cela entraîne automatiquement l'élimination de l'équipe complète.

*Dans le cas où la 3^{ème} présentation est refusée (même si elle intervient avant les 30 min.), elle entraîne l'élimination immédiate du cavalier et donc de l'équipe : il appartient donc au cavalier de bien gérer et jauger la récupération de son cheval ainsi que de la gestion de l'équidé pendant la course.

Boiterie – Toute boiterie décelée au contrôle par le vétérinaire entraîne une élimination. La décision du vétérinaire est sans appel.

- Rappel sur les conditions sanitaires d'acceptation des équidés sur un rassemblement -

Sont obligatoires toutes vaccinations réglementaires prescrites par arrêté ministériel ou préfectoral.

La vaccination contre la grippe équine est obligatoire pour participer à un rassemblement.

Pour être considéré comme vacciné contre la grippe équine, tout équidé dont la primo vaccination est :

- antérieure au 1er janvier 2014 doit avoir fait l'objet :

a) D'une primo vaccination constituée de deux injections de vaccin antigrippal séparées par un intervalle de temps compris entre 21 et 92 jours.

b) D'un rappel annuel, tel que l'intervalle entre deux injections n'excède pas douze mois.

- postérieure au 1er janvier 2014 doit avoir fait l'objet :

a) D'une primo vaccination constituée de deux injections de vaccin antigrippal séparées par un intervalle de temps compris entre 21 et 92 jours.

b) D'un rappel à six mois.

c) D'un rappel annuel, tel que l'intervalle entre deux injections n'excède pas douze mois.

ANNEXE 3 : JURY de Course

Le Jury est composé des membres suivants :

- Le Président du CRTE ou son Représentant qui en assurera la Présidence,
- Les représentants de la structure d'accueil de la manifestation,
- Les permanents du CRTE en charge du Défi-Nature,
- Les signaleurs concernés, pour voix consultative,
- Toute personne jugée utile aux délibérations.

Les signaleurs présents sur les parcours ont pour mission :

- D'assurer la sécurité de la course,
- D'attester du passage à leur niveau de tous les concurrents et de confirmer ainsi que tous ont bien emprunté l'itinéraire imposé.

ANNEXE 4 : Barème des pénalités de temps

En cas de non-respect du parcours par un compétiteur, attesté par une absence de pointage d'un signaleur, le Jury se réserve le droit d'appliquer une pénalité de temps.

En fonction de la Discipline, une pénalité de Contrôle Manqué sera appliquée :
5 mn pour un Traileur – 10 mn pour un Cavalier – 15 mn pour un VTTiste

La partie manquante est calculée du dernier contrôle validé jusqu'au contrôle suivant enregistré. Les décisions du Jury sont prises à l'unanimité des voix de ses membres et sans appel, la voix du Président étant prépondérante. Le non-respect du Règlement ou de l'éthique sportive peut être

sanctionné par le Jury, allant du simple avertissement à l'application de pénalités de temps ou jusqu'à l'exclusion de l'enceinte de la manifestation.

Réclamations :

Tout concurrent a la possibilité de demander oralement des informations complémentaires concernant son temps de course ainsi que ses contrôles de passage mais toute réclamation se fera par écrit sous le timbre du Capitaine de l'équipe.

ANNEXE 5 : Epreuve BONUS (Finale du Challenge uniquement)

Les Bonus ont lieu uniquement lors de la dernière étape du Défi-Nature (à Versonnex - 74 pour l'édition 2020) et sont destinés à acquérir une diminution du Temps Global de chaque équipe en vue du Classement de cette Étape.

Cette "Épreuve Bonus" se déroule par équipe sous la forme d'une "Course à la Balise" accessible aux 3 disciplines sur une distance d'environ 8 à 10 kilomètres.

Le départ se fait dans l'ordre des dossards toutes les 3 mn.

Chaque équipe, Trio ou Duo, est composée au minimum de deux membres (le temps retenu à l'Arrivée se fera au passage de la ligne du dernier équipier).

Les équipes Trio complètes ont une bonification de 3 minutes supplémentaires.

Les Concurrents individuels peuvent participer Hors Concours à cette épreuve bonus.

Chaque binôme ou trinôme reçoit une carte sur laquelle sont positionnées les 6 balises à trouver ou les informations pour le faire. Chaque balise trouvée apporte 1 minute de bonification.

Pour effectuer ce parcours, un temps maximum est imposé. Si ce temps est respecté et si toutes les balises correspondant à leur parcours respectif sont trouvées, l'équipe bénéficiera de 3 minutes de bonification supplémentaire.

En cas de mauvais temps, alerte météo ou toute autre raison jugée opportune par le Jury, cette épreuve pourra être annulée ou différée.